

Avis adopté

Séance plénière du 24 mars 2026

Contre les entraves aux libertés de la création et de la diffusion artistiques

Déclaration du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Nous saluons un travail utile et nécessaire, qui met en lumière une réalité préoccupante : les entraves à la liberté de création et de diffusion artistiques se multiplient et prennent des formes de plus en plus diverses, parfois violentes. Cet avis rappelle avec force que la liberté artistique est un pilier de notre démocratie, un espace de débat, de confrontation et de respiration collective.

Nous souhaitons souligner trois apports majeurs.

D'abord, la volonté de mieux structurer la réponse publique, notamment à travers des outils d'observation, de suivi et de connaissance. C'est essentiel pour objectiver un phénomène encore trop diffus.

Ensuite, l'accent mis sur l'accompagnement des acteurs de terrain, qu'il s'agisse des professionnels de la culture, des élus ou des enseignants. Former, outiller, sécuriser : c'est une approche concrète, opérationnelle, que nous soutenons.

Enfin, nous saluons le choix de réaffirmer une position claire des pouvoirs publics : face aux pressions ou aux menaces, la réponse ne doit pas être l'annulation ou le renoncement, mais la protection de la création et de sa diffusion.

Pour autant, certains aspects mériteraient d'être davantage approfondis.

D'une part, la question du rôle des réseaux sociaux et du numérique dans l'amplification des phénomènes d'entrave, de harcèlement ou de polémique est encore insuffisamment traitée, alors qu'elle est aujourd'hui centrale.

D'autre part – et c'est un point important pour notre groupe – la question de l'accès réel à la création et à la diffusion artistiques est encore trop peu abordée. La liberté de création ne peut être pleinement défendue si elle ne s'accompagne pas d'une véritable politique d'inclusion. Dans de nombreux territoires, et en particulier dans les quartiers prioritaires, l'accès aux œuvres, aux pratiques artistiques et aux lieux culturels reste limité. Il y a là un enjeu majeur d'égalité et de cohésion.

Défendre la liberté artistique, c'est aussi permettre à toutes et tous d'y accéder, d'y participer, et de s'y reconnaître.

En conclusion, cet avis constitue une base solide. Il ouvre des perspectives utiles, tout en appelant à poursuivre la réflexion, notamment sur les enjeux d'inclusion et les transformations numériques.

C'est dans cet esprit que notre groupe a voté pour cet avis.